

# Compte professionnel de formation : le démarchage téléphonique va être interdit

Par [Louis Heidsieck](#)

Publié il y a 21 minutes,

Mis à jour à l'instant



Le démarchage par téléphone ou textos concernant le compte personnel de formation (CPF) est «très massif». *Adobe Stock.*

## Un amendement au projet de loi de finance va prohiber cette pratique qui empoisonne de nombreux détenteurs de CPF.

«*Votre budget CPF vient d'être augmenté! Consultez votre solde et réclamez vos droits à la formation dès aujourd'hui*». «*Votre CPF arrive à échéance ! Réclamez la formation de votre choix 100% financée par l'Etat en cliquant ici*»... Ces SMS, agrémentés de différents liens non-gouvernementaux et envoyés entre mai et juillet dernier, seront bientôt interdits par la loi. En effet d'[après Le Parisien](#), le démarchage par téléphone ou textos concernant le compte personnel de formation (CPF) devrait être prochainement prohibé par un amendement au projet de loi de finance.

Ce démarchage, provenant principalement de pays d'Afrique subsaharienne ou d'Israël selon le quotidien, était dans la ligne de mire du ministère du Travail depuis le mois de juin dernier et sera donc interdit dans les prochains jours. «*Il s'agit de s'inspirer de la loi mise en place après*

*les abus constatés dans le cadre de la rénovation énergétique, qui interdit tout démarchage téléphonique», a précisé au Parisien* Élisabeth Borne, la ministre du Travail.

## 39 plaintes

Le succès du CPF, dont le nombre de formations financées a quasiment doublé entre 2019 et 2020, attire de plus en plus d'escrocs et autres démarcheurs agressifs. Avec 38 millions de bénéficiaires pour 53 milliards d'euros accumulés et gérés par la caisse des dépôts, certains ont en effet senti le bon filon. «*C'est très massif. Même nous, nous en recevons sur nos téléphones !*» a confirmé auprès du *Parisien* un responsable du service de la Caisse des dépôts, qui gère les CPF.

Dans le détail, certaines plateformes utilisent des fichiers téléphoniques trouvés sur le darkweb pour proposer leurs services à des instituts de formations. D'autres fonctionnent main dans la main avec lesdits centres de formation. D'autres enfin sont de véritables escrocs qui tentent de vider les comptes CPF en piratant les données. En deux ans, 39 plaintes ont été déposées contre des organismes de formation selon *Le Parisien*.

---

**À VOIR AUSSI** - Contrat d'engagement jeune... quand exigera-t-on un engagement de formation pour toucher le RSA ?